

Délibération n° 2026.06.05-01
Élections sénatoriales – désignation
des délégués et représentants

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 076-217601921-20260605-20260605_01DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :

5 juin 2026

Date de la convocation :

29 mai 2026

Date d'affichage :

29 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Maxime DIET, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS,

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Hélène CRAMILLY (pouvoir donné à Arnaud DRY), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUESSIN), Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Nicole TARIS),

Était absent excusé sans pouvoir : Pierre LANDARD,

Monsieur Patrick LAMY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu,

- Le code électoral, et notamment ses articles L. 289 et R.133 ;
- Le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- La circulaire du ministère de l'intérieur du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Madame Claudine Pariche / Monsieur Maurice Petit / Madame Elodie Decoster / Monsieur Maxime Diet.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il rappelle que :

- en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.
- conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants.
- conformément à l'article L.289 du code électoral : les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.
- chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que 2 listes de candidats ont été déposées, s'agit de :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 076-217601921-20260605-20260605_01DEL-DE

La liste « Avec vous pour Criel »

Eric Pruvost
Doriane Osinski
Maurice Petit
Claudine Pariche
Arnaud Dry
Béatrice Coutanceau
Maxime Diet
Nadège Desjeux
Francis Siodmak
Martine Touzain
Stéphane Débouché

La liste « Bien et ensemble à Criel »

Alain Trouessin
Nicole Taris
Jérôme Trophardy
Marie-Christophe Pétolas
Pierre Landard

Un exemplaire de chaque liste de candidats est joint au procès-verbal en annexe.

Le scrutin étant terminé, les membres du bureau de vote procèdent au dépouillement des bulletins de vote et au calcul des voix.

Les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	22
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	22
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	22

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectué, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

Les résultats sont les suivants :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Avec vous pour Criel	18	6	4
Bien et ensemble à Criel	4	1	0

Le Maire procède à la proclamation des élus délégués et des élus suppléants de proclamation nominative.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

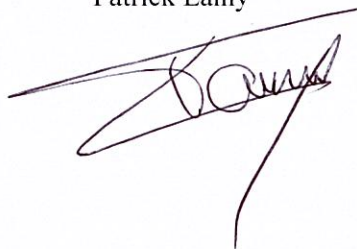
ID : 076-217601921-20260605-20260605_01DEL-DE

Délégués Titulaires élus	
Nom	Prénom
PRUVOST	Eric
OSINSKI	Doriane
PETIT	Maurice
PARICHE	Claudine
DRY	Arnaud
COUTANCEAU	Béatrice
TROUessin	Alain

Suppléants dans l'ordre déterminé au procès-verbal	
Nom	Prénom
DIET	Maxime
DESJEUX	Nadège
SIODMAK	Francis
TOUZAIN	Martine

Le procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, dressé et clos le 5 juin 2026 à 18 heures 30 minutes, en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le Secrétaire de séance
Patrick Lamy



À Criel sur Mer, le 5 juin 2026

Le Maire
Eric PRUVOST

